

Le vingt-huit septembre deux mille vingt- trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Valérie COLAROSSO, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Priam PUCA, Mme Ermelinda AMEAO, M. Nicolas LHERBIER, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Corinne VASSEUR, Mme Nathalie JULIAT, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE, M. Michel LAVENTURE.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry JOUE pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Nicolas LHERBIER
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

Absente non excusée : Mme Nathalie CHABLE,

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER,

N° 20232809-53 : Demande de subventions auprès du Fonds d'Accélération de la transition écologique, dit « Fonds Vert », de la Région Ile de France, du Département du Val d'Oise pour le remplacement de points d'éclairage public par des équipements en leds

La ville de Champagne-sur-Oise poursuit son programme démarche de gestion durable du parc d'éclairage urbain pour renforcer les performances et réduire fortement les consommations d'énergie. L'utilité de la mise en place d'un programme de remplacement des points d'éclairage public en LED est de contribuer à :

- L'amélioration du confort visuel,
- La réduction des dépenses énergétiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Lutter contre la pollution lumineuse et protéger la biodiversité en remplaçant les éclairages de type boules,
- La mise en sécurité des installations,

Il convient d'éclairer mieux et de concilier les considérations esthétiques, techniques, économiques, environnementales

Le patrimoine de l'éclairage public se compose de 810 points lumineux et de 22 armoires de commande répartis sur l'ensemble de la commune.

Les foyers concernés par ce remplacement sont équipés principalement de lampes à ballon fluorescent et de sodium haute pression et donc très consommateur d'énergie.

Les rues concernées sont :

- Rue Pasteur : remplacement de 11 et ajout d'un point pour sécuriser un arrêt de car
- Rue Victor Hugo : remplacement de 13 points lumineux
- Rues Haut Tesson, de l'Oise, chemin de Halage, salle Scheurer : 11 points lumineux
- Sente « 21 » : remplacement de 9 boules par des lanternes de Buzz

Il est proposé de déposer des demandes d'aides financières dans le cadre des dispositifs suivants :

- Fonds d'Accélération de la transition écologique, dit « Fonds Vert »
- Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse proposé par le Département Val d'Oise
- Rénovation énergétique de l'éclairage public proposée par la Région Ile de France

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Travaux lumineux en leds	44 492,50 €	Fonds "vert" d'accélération de la transition écologique	25,00 %	11 123,12 €
		Région - Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse	20,00 %	8 898,50 €
		Département - Rénovation énergétique de l'éclairage public	25,00 %	11 123,13 €
		Autofinancement	30,00 %	13 347,76 €
TOTAL HT	44 492,50 €			44 492,50 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission travaux du 18 septembre 2023,

Considérant l'intérêt de conduire des travaux de nature à maîtriser la consommation d'énergie et à développer une démarche de gestion durable du parc d'éclairage urbain,

Considérant le dispositif de financement mis en œuvre par l'Etat au titre du « Fonds Vert », par la Région Ile de France et le Département du Val d'Oise pour la conduite des travaux de réhabilitation de l'éclairage public,

Considérant l'avis de la Commission travaux du 18 septembre 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des voix (28 voix pour dont 4 pouvoirs),

SOLLICITE une subvention auprès du Fonds d'Accélération de la transition écologique, dit « Fonds Vert »,

SOLLICITE une subvention auprès du Département du Val d'Oise au titre de la modernisation de l'éclairage public,

SOLLICITE auprès de la Région Ile de France une subvention au titre de la rénovation de l'éclairage public,


APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Travaux lumineux en leds	44 492,50 €	Fonds "vert" d'accélération de la transition écologique	25,00 %	11 123,12 €
		Région - Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse	20,00 %	8 898,50 €
		Département - Rénovation énergétique de l'éclairage public	25,00 %	11 123,13 €
		Autofinancement	30,00 %	13 347,76 €
TOTAL HT	44 492,50 €			44 492,50 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, 29 septembre 2023

Le Maire,


Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 22/09/2023

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Dont pouvoirs : 4